



Réponses aux questions des représentants de proximité TSO CFTC décembre 2024

1 - Outil Buyer :

Les collègues des services support (hors domaine comptable) sont amenés à utiliser dans leur activité l'outil Buyer. Outre le fait que nombre d'entre eux trouvent cet outil compliqué et peu intuitif, certains réclament une formation Buyer.

Quand la formation est enfin accordée, il s'agit finalement d'un elearning, c'est-à-dire une formation qui ne leur permet pas d'échanger avec le formateur et qui est très généraliste. Ils ont des demandes de formation, d'utilisation de Buyer bien spécifiques, liées à l'exercice de leurs métiers. Envisagez vous une formation en présentiel ? L'envisagez vous par domaine, afin de coller aux exigences terrain ?

Réponse : Il existe un certain nombre de dispositifs d'accompagnement des utilisateurs Buyer en matière de formation, d'assistance et de documentation.

En matière de formation, il est en effet proposé une formation en e-learning pour les profils demandeurs et approvisionneurs. Ces elearning traitent les cas d'utilisations les plus fréquents. Tout au long de ces e-learning; des tutoriels sur les cas d'usage les plus fréquents permettent de guider pas à pas les utilisateurs dans l'outil Buyer sur la marche à suivre pour effectuer les actions.

De plus, les utilisateurs ont la possibilité de solliciter à tout moment les équipes d'approvisionnement et d'administration Buyer pour l'accompagnement dans la saisie et le suivi de leurs demandes d'achat.

En matière de documentation, il existe une base documentaire complète. Les tutoriels sont disponibles à tout moment dans cette base documentaire, ainsi que de nombreux mémos et cas d'usages métier.

En matière d'accompagnement, les utilisateurs peuvent faire appel en complément des précédents dispositifs, à la BAL BUYER_Assistance pour les questions et demandes d'assistance sur l'utilisation de l'outil. Il est possible notamment d'échanger par meet avec des administrateurs de la solution. Enfin, les utilisateurs peuvent également solliciter la NBAL APPRODAG pour les questions et accompagnements métier (sur les règles d'engagement, les fournisseurs, articles à utiliser, cas plus spécifiques liés à des cas d'usage métier...).

2 - Fiche collaborateur :

Sur la nouvelle présentation des fiches collaborateur n'apparaît plus le nombre de jours de travail effectué, quelle en est la raison ?

Réponse : Faute de précision, il ne nous est pas possible d'apporter une réponse.

3 - Fermeture des PAP Lorient et Quimperlé :

Suite à la fermeture de ces deux PAP, la Direction peut-elle nous assurer que le transfert à l'agence de Lanester s'est déroulé dans de bonnes conditions ?

Réponse : Le transfert s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles.

4 - Télétravail pour les porteurs de mandats syndicaux :

Concernant le porteur de mandat syndical, le TT exceptionnel peut-il être posé lorsque des heures RP sont posées en travail à distance ?

Réponse : Si l'élu porteur d'un mandat RP est non éligible à l'accord télétravail, il peut exercer sa délégation de RP en télétravail, il convient donc de saisir le motif télétravail exceptionnel.

Si l'élu porteur d'un mandat RP est éligible à l'accord télétravail, il peut également exercer sa délégation de RP en télétravail, l'élu peut alors déclarer du télétravail mensuel, annuel ou exceptionnel.

5 - Carte UP ONE :

Up One a adressé une carte à tous les salariés qui souhaitent un format non dématérialisé. Nous sommes surpris que ces cartes viennent de l'étranger. La Macif est pourtant engagée dans une démarche d'excellence sociétale : être un acteur engagé et reconnu sur les transitions écologiques, sociales et sociétales. Envisagez-vous de faire le forcing auprès de ce prestataire pour ne pas rencontrer ce désagrément ?

Réponse : La question ne relève pas de la compétence des représentants de proximité.

6 - Edition de devis :

Des collègues nous ont informés que les devis d'habitation étaient édités sans le montant de la franchise. Ils ont remonté l'anomalie auprès d'Asur mais le problème n'est toujours pas résolu. De même lors d'un avenant pour passage d'un tous risques en formule éco, les garanties n'apparaissent pas. Avez-vous connaissance de ces anomalies et pouvez-vous accélérer le processus de régularisation ?

Réponse : Il s'agit manifestement d'un incident, qu'il convient de déclarer pour analyse et résolution.

7 - Panne de réseau :

Lors d'une panne de réseau, comment sont pris en compte les résultats des salariés sur ces journées-là ?

Réponse : Il s'agit de situations exceptionnelles, généralement de très courte durée. Il n'y a pas lieu d'avoir des mesures générales sur ces événements.